

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE CHARENTE-MARITIME

Une association agréée au titre de la protection de l'environnement,
au service des chasseurs et des territoires de chasse.





TABLE DES MATIÈRIES



01 LES MISSIONS ET LE FONCTIONNEMENT



02 LES ÉLUS ET LES COMMISSIONS



03 LES SALARIÉS ET LES PÔLES



04 LES SECTEURS CYNÉGÉTIQUES

05 LA CABANE DE MOINS

06 LES FORMATIONS

07 LES CHIFFRES CLÉS

08 LES MODES DE CHASSE EN CHARENTE-MARITIME

09 LES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES

10 LES PROJETS DE DEMAIN

LES MISSIONS ET LE FONCTIONNEMENT

de la Fédération

La Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime (FDC17) est une **association agréée au titre de la protection de la nature et de l'environnement**. Crée le 23 avril 1923, elle est adhérente à la Fédération Régionale des Chasseurs de la Nouvelle-Aquitaine (FRC NA) et à la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC). La Fédération Départementale regroupe environ **15 000 chasseresses et chasseurs**.



LES MISSIONS

La Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime a pour objet de **participer à la protection de la nature**, à la **gestion de la faune sauvage**, à la **mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental**, ainsi qu'à la **restauration des habitats**.

Elle répond à ces objectifs à travers trois pôles distincts :

- les missions techniques et scientifiques,
- l'appui technique et administratif aux actions des chasseurs,
- et l'éducation à l'environnement et la communication.

Les **missions techniques et scientifiques** sont représentées par

- la préservation et la restauration des habitats,
- les inventaires et les suivis de la faune sauvage et des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD),
- l'amélioration des connaissances sur la faune sauvage,
- le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique,
- la préparation et le suivi des plans de chasse ou de gestion,
- le conseil en aménagement du territoire,
- la gestion des réserves de chasse,
- et la surveillance des pathologies de la faune sauvage.



L'**appui technique et administratif aux actions des chasseurs** correspond à

- la gestion des territoires chassables, la cartographie et les oppositions cynégétiques,
- la défense et la représentation des chasseurs,
- le service aux adhérents territoriaux,
- la prévention des dégâts de gibier,
- la formation des chasseurs,
- la validation du permis de chasser,
- la prévention du braconnage et la surveillance des territoires.



L'**éducation à l'environnement et la communication** passent par

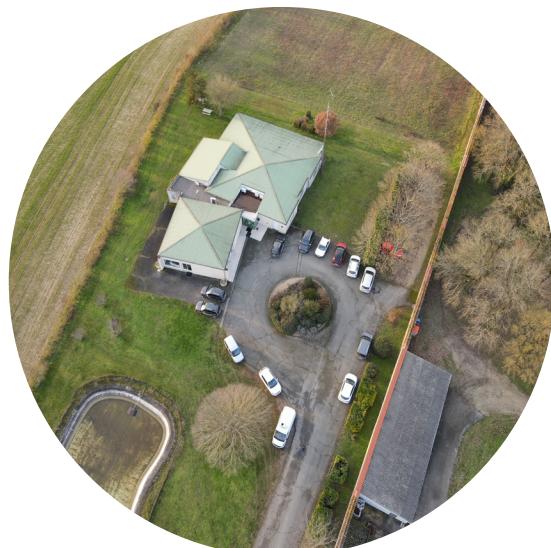
- le pôle Échappées Nature de La Cabane de Moins (scolaires et grand public),
- la réalisation de supports pédagogiques,
- les partenariats,
- les réseaux sociaux et le site internet,
- la presse, à travers la revue "Chasseur en Nouvelle-Aquitaine" et le journal hebdomadaire "Agriculteur Charentais",
- les réunions de secteur, les réunions estivales et l'assemblée générale, ainsi que par l'ensemble des événements auxquels la Fédération assiste (en tant qu'organisateur ou en tant que simple participant).



LE FONCTIONNEMENT

La Fédération Départementale des Chasseurs est une **association de type loi 1901** qui regroupe les chasseurs, les territoires de chasse (ACCA, AICA, Chasses Privées...), ainsi que l'ensemble des associations spécialisées de chasse. Le siège de la Fédération se trouve à St-Julien-de-l'Escap.

Cette association est composée d'un Conseil d'Administration de **16 membres bénévoles**, représentants les différents modes de chasse et chaque secteur cynégétique du département. La Fédération dispose également d'une équipe de **22 professionnels**, regroupant de multiples connaissances et compétences différentes. Cette équipe est divisée en 14 pôles différents.



LES INFORMATIONS PRATIQUES

Le siège de la Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime se trouve à l'adresse : **Saint-Julien-de-l'Escap BP64 17414 Saint-Jean-d'Angely**. L'ensemble des formations se font au siège ou au sein du parc.



Il est possible de contacter la Fédération pour tous renseignements au **05.46.59.14.89**.



Vous pouvez également adresser vos demandes via l'adresse mail suivante : **fdc17@chasseurs17.com**



Les locaux de la Fédération sont ouverts au public du **lundi au vendredi, de 9h15 à 12h15 et de 14h00 à 17h00**. Ils sont **fermés chaque premier mardi du mois et les jours fériés**.



Le site **www.chasseurs17.com** est accessible à tous, que ce soit pour consulter les arrêtés, accéder à son espace ou pour s'inscrire aux formations.



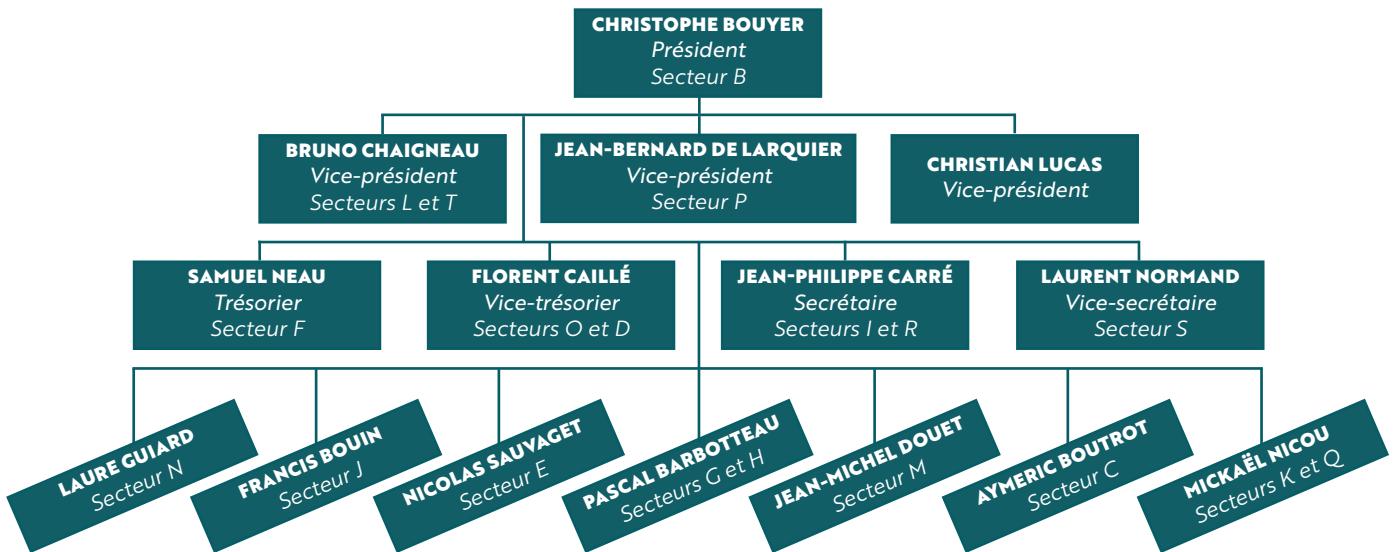
Pour suivre l'ensemble de l'actualité, rendez-vous sur **Facebook, Instagram, Linkedin et Youtube**.

LES ÉLUS ET LES COMMISSIONS

de la Fédération

LES ÉLUS

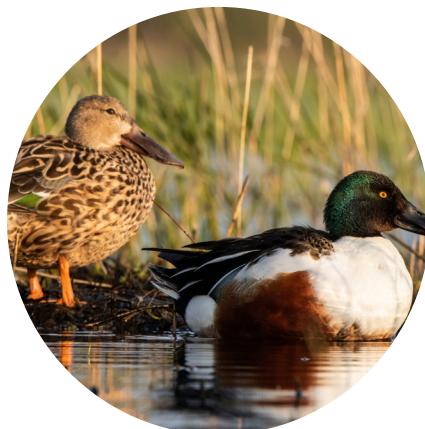
La FDC17 est une structure administrée par un **Conseil d'Administration** élu par l'assemblée générale, **tous les 6 ans**. Chaque administrateur est en charge d'un ou de plusieurs secteurs cynégétiques du département.



LES COMMISSIONS

Les **commissions fédérales** sont créées par le Conseil d'Administration, elles préparent ainsi les décisions. Elles sont **animées par certains administrateurs**, nommés "président de commission", avec le soutien des membres du personnel en charge de ces missions. Tous les administrateurs peuvent néanmoins y participer.

- Commission **sécurité et discipline** présidée par Christophe BOUYER
- Commission **gibiers migrateurs et zones humides** présidée par Christian LUCAS
- Commission **communication, événementiel et informatique** présidée par Laure GUIARD
- Commission **La Cabane de Moins** présidée par Bruno CHAIGNEAU
- Commission **petits gibiers et ESOD** présidée par Pascal BARBOTTEAU
- Commission **grands gibiers et dégâts** présidée par Florent CAILLÉ
- Commission **financière** présidée par Samuel NEAU
- Commission **timbres** présidée par Francis BOUIN
- Commission **territoires** présidée par Samuel NEAU
- Commission **travaux** présidée par Pascal BARBOTTEAU
- Commission **environnement** présidée par Jean-Michel DOUET

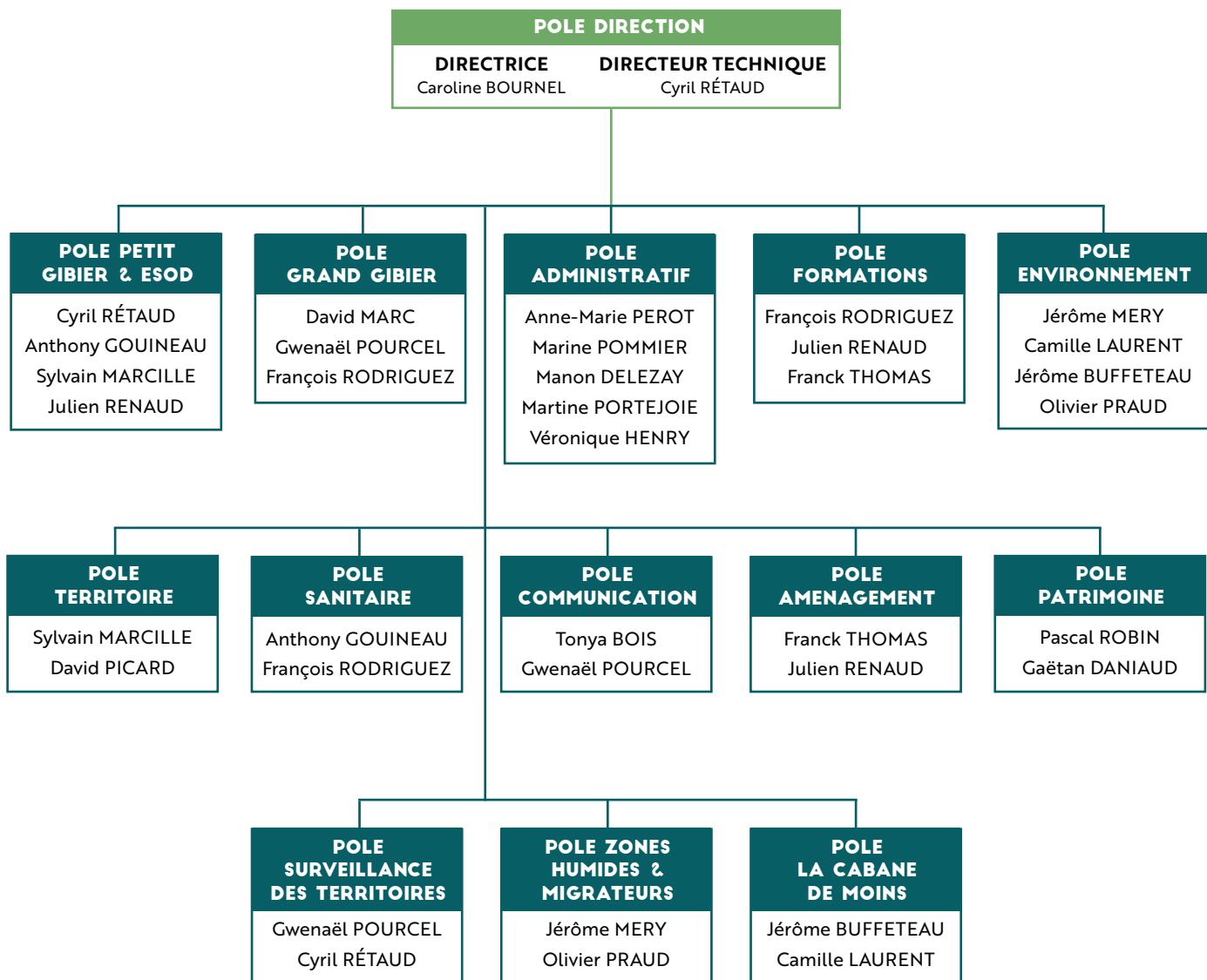


LES SALARIÉS ET LES PÔLES

de la Fédération

LES SALARIÉS

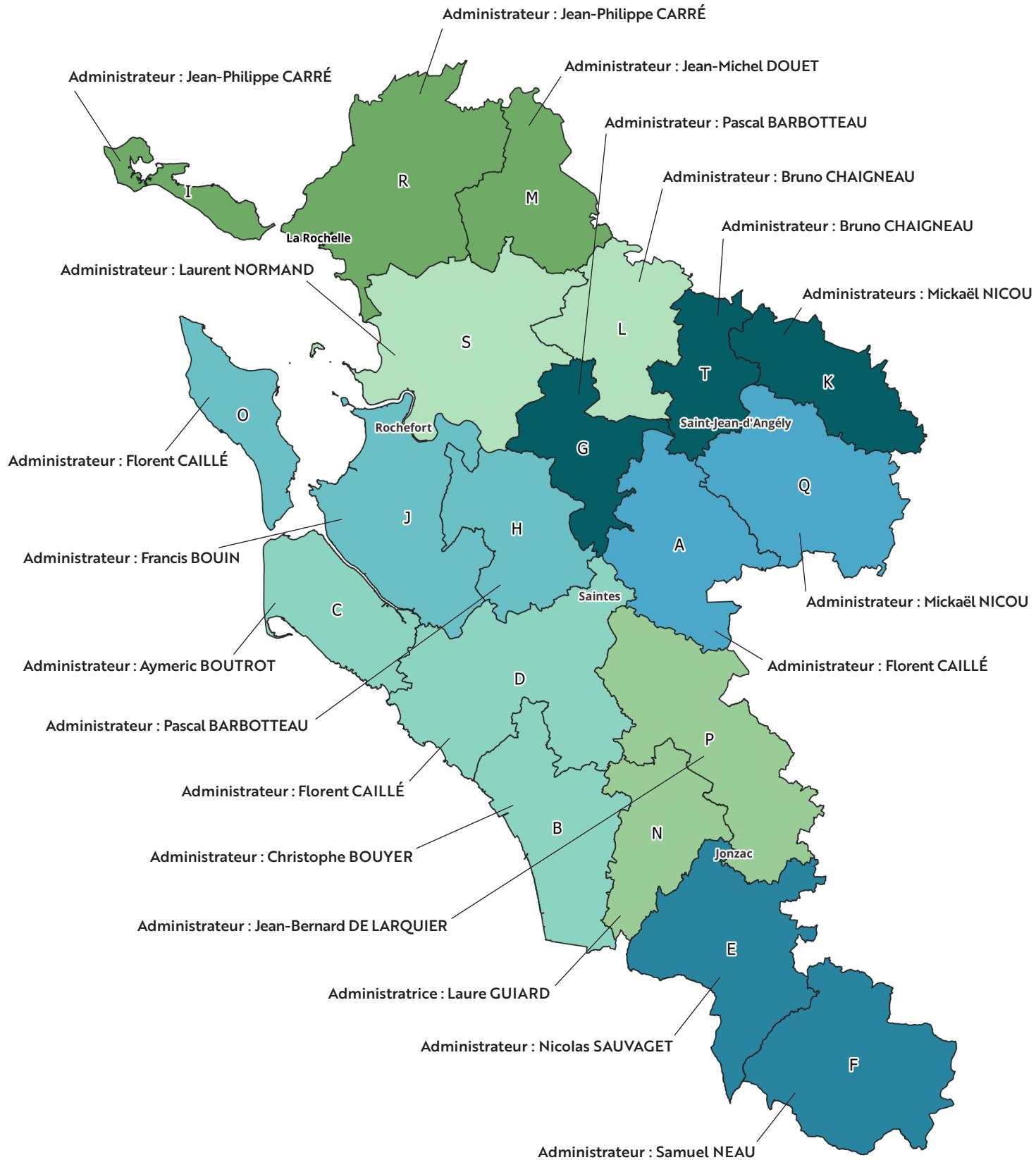
Les **22 personnes** qui composent l'équipe professionnelle de la Fédération sont réparties en **14 pôles différents** : une personne pouvant être représentée au sein de plusieurs pôles. La direction est assurée par une directrice et un directeur technique.



LES SECTEURS CYNÉGÉTIQUES

de la Fédération

Le département de la Charente-Maritime se décompose en **20 zones distinctes**. Chaque secteur est suivi par un **administrateur référent**. Ils en assurent tous deux la gestion des espèces, des habitats et des dégâts.



Situé à Breuil-Magné, au nord de Rochefort sur Mer, le site de La Cabane de Moins est **né en 1988 grâce à la volonté de la Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime en partenariat avec la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage**. Zone humide par excellence, constituée d'une mosaïque de milieux sur **150 hectares**, La Cabane de Moins accueille une biodiversité exceptionnelle. Le site fait partie du patrimoine culturel local et le **Conseil Départemental lui a attribué en 1998 le label « Échappées Nature »**, l'un des 14 pôles nature du département.

Grâce aux **observatoires** qui jalonnent le sentier d'interprétation, les visiteurs peuvent s'immiscer en toute discréction dans la vie de ce milieu naturel préservé. Le site secondaire de la Fédération est également un **centre d'études sur les zones humides**. Le personnel effectue un travail de suivi régulier et d'amélioration des connaissances sur les espèces animales et végétales (suivis reptiles, suivis anatidés par GPS...). Cette **réserve de chasse et de faune sauvage** a pour but : la préservation des zones humides par la conservation en état des canaux, mares et plans d'eau et le contrôle des espèces envahissantes (régulation des ragondins, arrachage des baccharis...).

LES VISITES

- Les **visites libres** de la réserve et du musée sont gratuites.
- Les **visites guidées** (minimum 8 personnes) pour découvrir la faune et la flore sont payantes et sur réservation.
- Les **visites de groupes scolaires et centres de loisirs** se font uniquement sur réservation et sont payantes en fonction du temps de la visite (une journée ou une demi-journée).

Les tarifs et l'ensemble des animations proposées sont disponibles en ligne sur notre site internet.

LES INFORMATIONS PRATIQUES



La Cabane de Moins se trouve à l'adresse :
La Cabane de Moins 17870 Breuil-Magné.



Il est possible de contacter le gestionnaire pour toute visite au **05.46.84.48.60**.



Vous pouvez également adresser vos inscriptions aux animations via l'adresse mail suivante : **contact@cabanedemoins.fr**



Le site est ouvert au public de **mars à octobre, de 13h30 à 17h30**. Il est **fermé le mercredi, les week-ends et les jours fériés**. Néamoins, la cabane est **ouverte le 3ème dimanche du mois**. Pendant la période estivale, les horaires peuvent évoluer : renseignements sur le site internet.



Le site **www.cabane-de-moins.fr** est accessible à tous, que ce soit pour consulter les animations de l'année ou en savoir plus sur le pôle.



Pour suivre l'ensemble de son actualité, rendez-vous sur **Facebook, Instagram et Youtube**.



LES FORMATIONS

de la Fédération

PERMIS DE CHASSER



La formation permis de chasser se déroule en deux parties : la partie théorique sur une demi-journée et la partie pratique sur une journée. À l'issue, le candidat passe l'examen. Il est possible de passer le permis à l'âge de 15 ans pour chasser dès 16 ans.



CHASSE ACCOMPAGNÉE

La chasse accompagnée a pour but d'initier une personne n'ayant pas encore son permis (à partir de 14 ans et demi), à la chasse, aux côtés d'un ou de plusieurs parrains veillant à la maîtrise des bons gestes. La chasse accompagnée ne dure qu'un an.



DÉCENNALE

La formation décennale est obligatoire pour tous les chasseurs qui souhaitent conserver la validité de leur permis de chasser. Cette remise à niveau de sécurité devra être suivie une fois tous les 10 ans.



PIÉGEAGE

La formation se déroule par groupe de 20 personnes, sur deux jours. Elle est destinée à toute personne désirant obtenir l'agrément de piégeur (délivré par le Préfet). Cet agrément permet d'utiliser toutes les catégories de pièges.



DIRIGEANTS D'ACCA ET D'AICA

Cette formation est proposée chaque année pour les nouveaux présidents d'ACCA et d'AICA (président depuis moins de deux ans). Elle permet d'accueillir les nouveaux représentants et de les informer davantage sur les règles en vigueur, leur territoire et leurs missions.



GARDE CHASSE PARTICULIER

Le Garde Chasse Particulier (GCP) est assermenté et peut donc exercer des contrôles et relever des infractions à la police de la chasse. Cette formation de deux jours est obligatoire pour être assermenté et comprend plusieurs modules. Il existe aussi une formation de "remise à niveau".



CORVIDÉS

Cette formation d'une demi-journée a pour but de vulgariser la régulation des corneilles noires et des corbeaux freux durant la période de destruction autorisée. Tous les chasseurs peuvent y participer.



TIR ESTIVAL DU RENARD

Le tir estival du renard participe à la régulation de cette espèce dont les effectifs ne sont pas en déclin sur nos territoires de chasse. Cette formation d'une demi-journée, a lieu comme toutes les autres, au centre de formation de la Fédération.



CHASSE À L'ARC

La chasse à l'arc est assimilée à la chasse à tir et concerne en théorie tous les gibiers. Elle ne peut être pratiquée que par des chasseurs ayant reçu une formation spécialisée et ayant obtenu leur permis de chasser. Celle-ci est gratuite pour les adhérents à la Fédération.



COUVERT FAUNE SAUVAGE

Une journée de formation "aménagement du territoire" est organisée chaque année à la Fédération. Il est souhaitable que la commune soit représentée par un élu, un agriculteur et un représentant de l'ACCA.



HYGIÈNE DE LA VENaison

La Fédération organise cette formation à l'examen initial du gibier en partenariat avec différents abattoirs. Elle est destinée à obtenir un agrément d'examineur en hygiène alimentaire pour pouvoir pratiquer un examen initial sur une carcasse de gibier afin de s'assurer de la bonne qualité de la venaison.



CHEF DE LIGNE

La formation chef de ligne est à destination des organisateurs de battues au grand gibier et elle dure une demi-journée. Au programme : informations sur la réglementation, les armes, la sécurité, les contrôles, les responsabilités et les assurances.



16 administrateurs

élus pour 6 ans par l'Assemblée Générale

22 salariés

répartis en 14 pôles

15 000 adhérents individuels

à la Fédération par an (en moyenne)

835 adhérents territoriaux

à la Fédération par an (environ)

20 secteurs cynégétiques

sur le département de la Charente-Maritime



5 560 sangliers

prélevés par an (en moyenne)

7 150 chevreuils

prélevés par an (en moyenne)

165 cerfs

prélevés par an (en moyenne)

500 000€ de dégâts

par an (en moyenne)



1 200 visiteurs

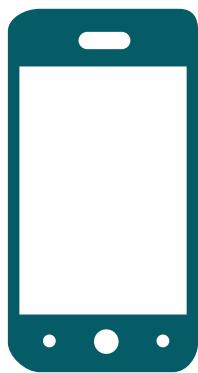
par an à La Cabane de Moins

250 scolaires

par an à La Cabane de Moins

500 personnes

par an fréquente la réserve pendant la période estivale (juillet/août)



2 sites internet

un pour la Fédération et un pour La Cabane de Moins

2 pages Facebook

une pour la Fédération et une pour La Cabane de Moins

1 page Instagram

1 page Linkedin

1 page Youtube



110 oiseaux migrants

bagués par an (en moyenne)

75 000 hectares

de réserves de chasse gérées et aménagées

30 km de haies

plantées par an (en moyenne)

54 embases de pylones

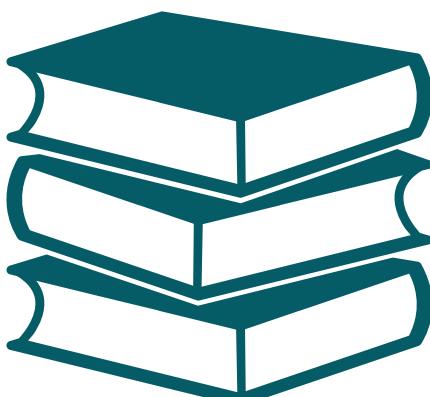
aménagées par an, sur des territoires en contrat de gestion faisant

350 hectares

de couverts faune sauvage

450 hectares

de zones humides restaurées



2 200 personnes

par an suivent une formation (en moyenne)

364 candidats

par an suivent la formation permis de chasser (en moyenne)

250 candidats

par an obtiennent le permis de chasser (en moyenne)

1 630 personnes

par an sont formées à la formation sécurité décennale (en moyenne)

LES MODES DE CHASSE

en Charente-Maritime

La chasse traverse les générations mais également les régions. D'une région à une autre, et quelquefois même d'un département à l'autre les modes de chasse sont différents.

CHASSE À L'APPROCHE ET À L'AFFÛT



Les **chasses à l'approche et à l'affût**, se pratiquent toutes deux en solitaire. Ces chasses silencieuses et discrètes dérangent le moins possible la faune environnante. Le tir peut s'effectuer **à l'aide d'une arme à feu ou d'un arc**.

À **l'approche**, le chasseur parcourt son territoire à la recherche du gibier, de manière lente et silencieuse. À **l'affût**, il reste statique pour attendre le passage des animaux. Les deux méthodes demandent concentration et discrétion.



CHASSE À COURRE

La **chasse à courre** « **à cor et à cri** » aussi appelée **la vénerie**, se pratique à pied ou à cheval, et sans arme. Elle consiste à poursuivre un gibier avec une meute de chiens courants. Les équipages utilisent **la trompe de chasse** pour prévenir tous les participants de la progression de la chasse.

Les équipages de **grande vénerie** chassent le cerf, le chevreuil et le sanglier, pour ce dernier, on nomme l'équipage un **vautrait**. De son côté, la **petite vénerie** correspond à la chasse du renard, du lièvre ou du lapin.



CHASSE EN BATTUE

La **chasse en battue** se déroule à plusieurs. Les chasseurs sont répartis en **deux groupes : les traqueurs et les postés**. L'objectif pour les traqueurs est de rabattre avec des chiens courants, le gibier chassé vers les tireurs postés.

Durant la traque, la **corne de chasse** est un élément **indispensable**. Elle permet aux chasseurs de communiquer entre eux (elle sert à indiquer le début ou la fin de la battue, mais aussi la vue, la mort ou la blessure d'un animal).

CHASSE AU GIBIER D'EAU



Que ce soit à la botte, à la tonne ou à la passée, la **chasse au gibier d'eau** est un des **pilliers de la chasse en Charente-Maritime**.

La **chasse à la botte** consiste à prospecter les zones humides en essayant de surprendre et d'approcher le gibier d'eau. La **chasse à la passée** se pratique au crépuscule et à l'aube lorsque les anatidés se déplacent entre la zone de repos et la zone de gagnage. La **chasse à la tonne** consiste à se positionner dans une installation dissimulée à proximité d'un plan d'eau, de nuit. Le but étant de faire poser des anatidés attirés par les d'appelants.





VÉNERIE SOUS TERRE

Le principe de la **vénerie sous terre**, aussi appelée **déterrage**, consiste à chasser et à capturer des espèces telles que le renard, le blaireau ou le ragondin dans les terriers.

Pour ce mode de chasse, une **meute de 3 petits chiens de chasse** (teckel, fox, jack russel) est indispensable afin de repérer et poursuivre la voie de l'animal dans les galeries.



CHASSE AU VOL

La **chasse au vol** est une technique de chasse commune depuis 600 ans av.J-C. Elle permet de capturer un gibier à l'aide d'un rapace dressé. **L'oiseau de proie effectue un vol d'attaque** qui est déclenché par la fuite du gibier.

On distingue la **chasse de haut vol** durant laquelle les actions se passent à haute altitude, de la **chasse de bas vol** lorsque les actions sont effectuées proches du sol. La fauconnerie est inscrite au patrimoine immatériel mondial de l'UNESCO.

CHASSE AUX CHIENS COURANTS/D'ARRÊTS/LEVEURS



La **chasse aux chiens d'arrêts** (setter, épagneul...) se pratique **devant soi**, sur le petit gibier uniquement (faisan, caille, perdrix, bécasse...). Lorsque le chien rencontre un gibier, il s'immobilise immédiatement et permet à son maître d'approcher. La chasse aux chiens d'arrêts se **pratique sur différents milieux naturels**.



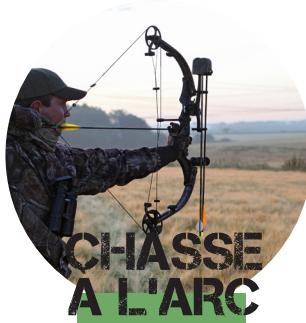
La **chasse avec des chiens leveurs** (springer) considérée comme une **chasse à la billebaude**, consiste à débusquer le premier gibier rencontré (petit gibier).

La **chasse aux chiens courants** (griffon, ariégeois, anglo...) permet aux chiens de rapprocher, lancer, poursuivre le gibier (grand gibier, lièvre, renard...) en aboyant jusqu'à le faire passer près du chasseur.



CHASSE À LA PALOMBIÈRE

La **chasse à la palombière** fait partie des chasses traditionnelles. Cabane au sol ou dans les arbres, le but est d'attirer les pigeons et surtout la palombe, leurrés par des appelants domestiqués.



CHASSE A L'ARC

Après avoir suivi une **formation obligatoire**, l'archer doit, à l'aide d'un arc traditionnel ou mécanique, tirer à courte distance pour atteindre sa cible. **Petits et grands gibiers** peuvent être chassés à l'arc, que ce soit à l'approche, à l'affut, en battue ou devant soi.



CHASSE DEVANT SOI

La **chasse devant soi**, avec ou sans chiens, posté ou non, seul ou accompagné, consiste à arpenter la nature à la recherche de gibiers et notamment des migrateurs (grive, palombe...).

LES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES

du département

La Fédération est une structure qui collabore en permanence avec les différentes **associations spécialisées**, qu'elles soient départementales, régionales ou bien nationales. Il est possible de retrouver les coordonnées de chaque association sur le site internet de la Fédération.



CHASSEUR À L'ARC DE CHARENTE-MARITIME



DIANES DE CHARENTE-MARITIME



CLUB NATIONAL DES BECASSIERS 17



ASSOCIATION SAINTONGEAISE DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU



GROUPEMENT DÉPARTEMENTAL DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE



ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DE LA CHASSE À LA PALOMBE



AMICALE DE COLLECTEURS D'AILLES D'AUNIS ET DE SAINTONGE



ASSOCIATION DE GESTION ET DE RÉGULATION DES PRÉDATEURS 17



ASSOCIATION NATIONALE DES FAUCONNIERS ET DES AUTOURSIERS FRANÇAIS



**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES GROUPEMENTS DE
DÉFENSE CONTRE LES
ORGANISMES NUISIBLES**



**ASSOCIATION FRANÇAISE DES
EQUIPAGES DE VIÈNERIE SOUS
TERRE DE
CHARENTE-MARITIME**

**ASSOCIATION
DÉPARTEMENTALE DES
CHASSEURS DE GRAND GIBIER
DE CHARENTE-MARITIME**



**ASSOCIATION
DÉPARTEMENTALE DES
JEUNES CHASSEURS 17**



**ASSOCIATION DES
CHASSEURS DE TONNE DE
LA CHARENTE-MARITIME**



**ASSOCIATION DES CHASSEURS
DE GRAND GIBIER
D'AUNIS SAINTONGE**



**ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR L'AVENIR DE LA CHASSE
AUX CHIENS COURANTS EN
CHARENTE-MARITIME**



**ASSOCIATION DE
CHASSE MARITIME**



**ASSOCIATION DES
EQUIPAGES**



Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge

**UNION NATIONALE POUR
L'UTILISATION
DE CHIENS DE ROUGE 17**



DEFENDONS
NOTRE CHASSE

**GROUPEMENT
DÉPARTEMENTAL DES
CHASSEURS DE GIBIER D'EAU**

LES PROJETS DE DEMAIN

de la Fédération

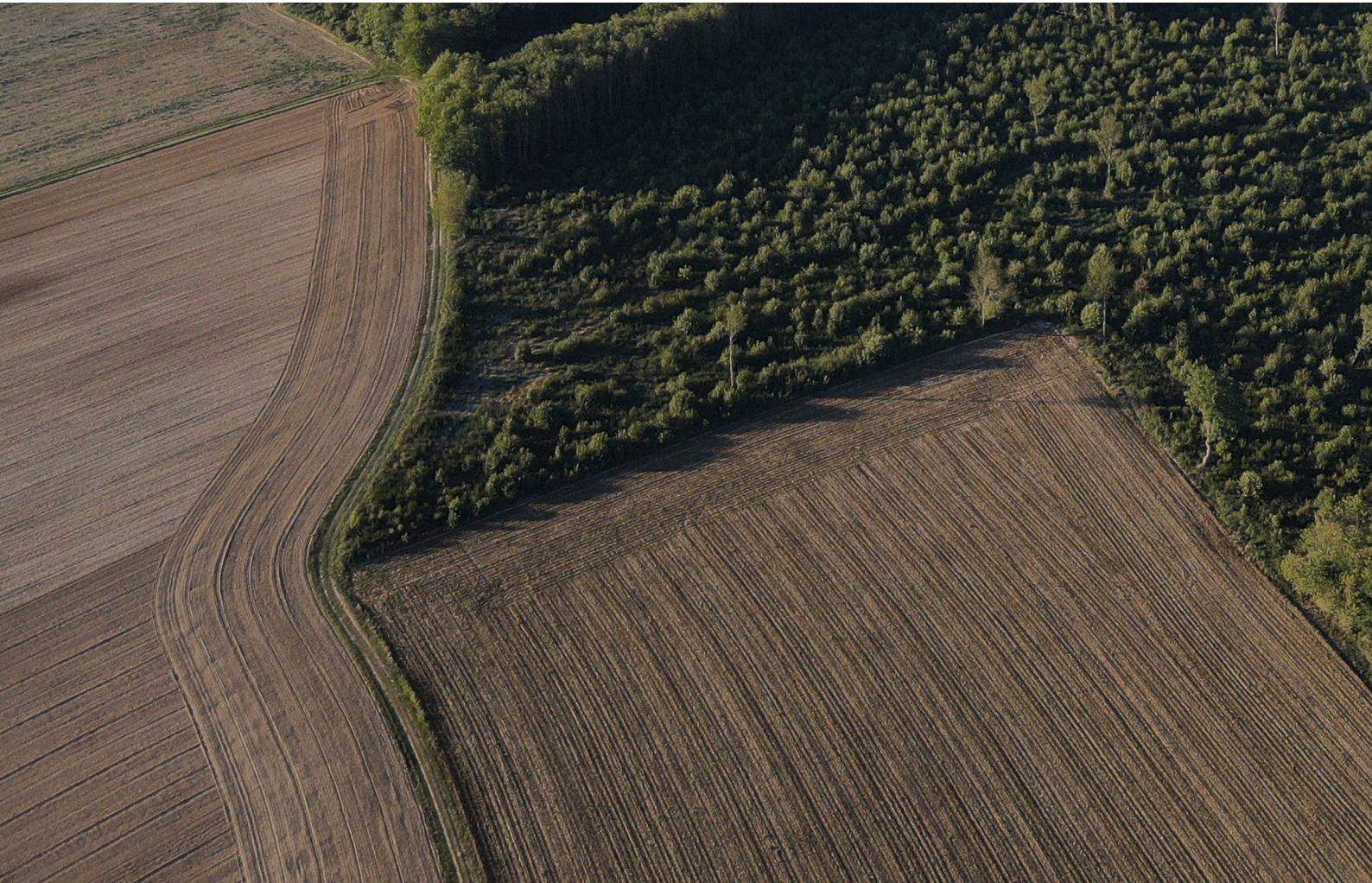
La Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime existe depuis 1923 et elle ne cesse d'évoluer autant au travers de ses missions que dans ses projets. Elle continue d'innover pour répondre à l'ensemble de ses objectifs et promouvoir davantage le monde de la chasse.



- 1 | ACCOMPAGNER ET PROMOUVOIR LE RENOUVELLEMENT DES CHASSEUSES ET DES CHASSEURS**
- 2 | CONTRIBUER À LA PROTECTION DE LA NATURE ET À LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES**
- 3 | EXPLIQUER LES BIENFAITS DE LA CHASSE AU GRAND PUBLIC**
- 4 | DÉVELOPPER DES SYNERGIES PARTENARIALES**
- 5 | MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE SÉCURITÉ À LA CHASSE**
- 6 | CONSERVER L'ÉTHIQUE CYNEGETIQUE**
- 7 | DÉFENDRE LA RURALITÉ**



LA FÉDÉRATION ADRESSE SES REMERCIEMENTS AUX DIFFÉRENTES INSTITUTIONS POUR LEUR COLLABORATION AUX MISSIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES QUI SONT CONSTAMMENT MENÉES. ELLE REMERCIE ÉGALEMENT L'ENSEMBLE DE SES PARTENAIRES FINANCIERS POUR LEUR SOUTIEN INDEFECTIBLE.





FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE CHARENTE-MARITIME

SAINT-JULIEN-DE-L'ESCAP BP64
17414 SAINT-JEAN-D'ANGELY CEDEX

05.46.59.14.89

fdc17@chasseurs17.com - www.chasseurs17.com



Brochure financée en partie par



ASSURANCES MADER